

# au cœur de Saint-Paul



CRUE CENTENNALE  
page 4



ENVIRONNEMENT  
page 10



DOSSIER  
page 9



SERVICE PUBLIC  
page 12



# DU CHANGEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE !



Julien RAILLARD

L'équipe des services techniques se renouvelle. Mickaël LE NÔTRE, responsable des services techniques, nous a quitté au mois de juillet pour de nouveaux horizons professionnels. Julien RAILLARD est arrivé le 9 août dernier pour reprendre son poste. Il est à l'œuvre depuis le premier jour pour gérer les suites des crues de la fin juillet, la réalisation des travaux dans les classes d'école et les nombreux événements liés à la rentrée ! Nous remercions M. LE NÔTRE pour le travail réalisé pendant les deux dernières années et souhaitons la bienvenue à M. RAILLARD.

En parallèle, Pierre DEGLIAME est venu renforcer mi-septembre l'équipe des services techniques, sur un poste vacant et des missions principalement orientées espaces verts et propreté urbaine. Formé et ayant enseigné dans ce domaine, M. DEGLIAME a également des compétences en bâtiment et saura mettre ses savoir-faire au service de notre commune. Nous lui souhaitons également la bienvenue !



Pierre DEGLIAME

## SOMMAIRE

ÉQUIPE MUNICIPALE .....	p.2
ÉDITO .....	p.3
CRUES .....	p.4
URBANISME .....	p.6
ÉCOLE / JEUNESSE .....	p.8
ENVIRONNEMENT .....	p.10
DOSSIER .....	p.12
COMMERCES .....	p.13
SERVICES PUBLICS .....	p.14
SOCIAL .....	p.16
CULTURE .....	p.17
ASSOCIATIONS .....	p.18
BIBLIOTHÈQUE .....	p.19
SÉCURITÉ .....	p.20
DÉFENSE .....	p.21
LIBRE EXPRESSION .....	p.22
MÉTROPOLE .....	p.23
ÉTAT CIVIL .....	p.24



# ÉDITO



## Chères St Pognardes, chers St Pognards,

Le monde entier a subi cet été encore des événements climatiques majeurs qui ont apporté leur lot de catastrophes. En France et dans le sud de l'Europe, nous avons subi des incendies hors de contrôle, ainsi que de plus en plus d'orages et d'inondations, parfois meurtrières.

Notre commune a elle aussi été touchée par des crues torrentielles de grande ampleur (événement de type centennal), dont nous nous faisons largement l'écho dans ce numéro. Nous devons garder à l'esprit la probable recrudescence à venir de ces événements et anticiper les mesures pour nous protéger et en limiter la portée.

Ces crues du 31 juillet auront bien sûr perturbé la tranquillité estivale et le fonctionnement de la collectivité, et l'ensemble des services est encore mobilisé pour plusieurs semaines pour traiter, avec les différentes parties prenantes, toutes les suites de ces débordements. Les règles d'urbanisme (p. 6), définies selon la carte des aléas que beaucoup dénigrent, doivent ainsi être appliquées pour protéger les personnes et les biens. Ces crues torrentielles sont venues nous le rappeler. La nature et notre environnement sont magnifiques, mais nous ne pouvons pas oublier qu'ils restent dangereux.

Malgré ces événements, la vie reprend, avec le relâchement partiel et annoncé des contraintes sanitaires. La rentrée scolaire s'est très bien passée. Un nouveau fonctionnement se met en place avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice, M<sup>me</sup> RIVIÈRE (p.8), et trois classes élémentaires ont été rénovées cet été. Nos enfants et adolescents ont quant à eux pu profiter de vacances réussies (p.9). L'économie locale, avec le marché alimentaire et l'ensemble de nos artisans et commerçants (p.13), et la saison culturelle et associative reprennent également (p.17 à 19).

Du côté de la municipalité, les équipes reprennent le flambeau pour cette nouvelle année scolaire. Les services ont subi quelques changements au cours de l'été, mais les équipes se stabilisent enfin, tant côté technique que côté jeunesse/école pour accompagner nos enfants. Après les urgences liées aux crues de cet été, les travaux vont reprendre, avec la poursuite des aménagements pour limiter la consommation d'énergie (changement des huisseries de la mairie, puis de l'école), des travaux d'entretien de la microcentrale des Moussets (p.12), la poursuite du merlon de protection contre les chutes de blocs et la réalisation du parcours santé. La collectivité poursuit ainsi son chemin.

Au milieu de tous ces projets, surviennent parfois des événements bien plus graves et dramatiques. Ainsi, je veux ici rendre hommage au caporal-chef Maxime BLASCO, du 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins stationné à Varcès, mort au combat ce 24 septembre. Et à travers lui, à tous nos soldats et à leurs familles, qui donnent jusqu'à leur vie pour que nous puissions rester libres. Ils peuvent compter sur le respect, l'admiration et le soutien de leurs voisins et de la commune de Saint-Paul de Varcès.

Bien fidèlement,  
David RICHARD  
Votre Maire.

# JOURNAL D'UNE CRUE CENTENNALE



*Torrent des Coins*



*Charrière Chaude - Torrent du Brigagier*

4

au cœur de Saint-Paul - n°14 - OCTOBRE 2021

DANS LA NUIT DU VENDREDI 30 AU SAMEDI 31 JUILLET, DE VIOLENTS ORAGES SE SONT ABATTUS SUR LA COMMUNE, AVEC UNE PLUIE TRÈS INTENSE.

Ces orages ont provoqué des coulées de boue à quatre endroits distincts de la commune, trois se situant sur Charrière Chaude et une au niveau du Rocher de la Bourgeoise.

Sur Charrière Chaude, trois torrents sont sortis de leur lit ; les torrents du Cognat, du Brigagier et des Coins. Au Rocher de la Bourgeoise, une coulée de boue est apparue au niveau du nouveau merlon de protection. La commune a la chance de ne pas avoir à déplorer de dégâts humains, ni de dégât sur les maisons ou sur des bâtiments. Elles sont par contre à l'origine de dégâts sur la voirie et dans les jardins de certains riverains.

La commune, les services de la Métropole et de l'État sont immédiatement intervenus dans la nuit, aux côtés des services de secours et de la gendarmerie. La Métropole a immédiatement déclenché une intervention pour permettre de rendre les routes accessibles et sécuriser tous les périmètres impactés qui auraient pu s'avérer dangereux, notamment aux abords des ponts dont les barrières avaient été emportées. L'entreprise privée qui est intervenue très rapidement a procédé à l'évacuation des tonnes de boue et de matériaux charriés par les orages et la commune a autorisé le dépôt desdits matériaux sur le parking de l'école afin de gagner en temps de parcours et de déblaiement.

En parallèle de ces opérations, la commune a entrepris le recensement des dégâts auprès des habitants, en mettant à la fois à disposition une fiche à compléter et en allant voir de manière individuelle les riverains qui se font connaître. Ce recensement, en parallèle des travaux réalisés par les services de l'État et de la Métropole, ont permis à la commune de constituer le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui a été déposé dès le 4 août par Monsieur le Maire auprès des services de la Préfecture de l'Isère qui disposent d'un délai de 2 mois pour répondre..



*Merlon de protection*

De son côté, le service de la police de l'eau et des milieux aquatiques a validé, dès le 2 août et à la demande des services du RTM (Restauration des Terrains en Montagne, service de l'ONF) un curage exceptionnel de la plage de dépôt du Lavanchon de 10 000m<sup>3</sup> afin d'évacuer les matériaux déposés par les orages (à titre de comparaison, le curage annuel de cette même plage est de 2 000m<sup>3</sup> de matériaux, effectué à peine deux mois avant, ce qui démontre bien l'intensité du phénomène à la vue du volume de matériaux charriés sur un seul orage).

Le mercredi 4 août suivant ces événements, de fortes pluies se sont encore abattues sur notre commune, alors même que les ponts des torrents du Cognat et du Brigagier donnant sur Charrière Chaude n'avaient encore pu être évacués. Devant cette météo peu clémente et afin d'éviter tout dégât supplémentaire, la commune et la Métropole ont décidé alors de manière conjointe la mise en œuvre de travaux d'hydrocurage additionnel.

L'état des lieux des dégâts auprès des habitants a permis de constater l'ampleur des boues accumulées dans certaines parcelles de terrain. Face à ce constat, la commune a pris la décision de venir en aide aux habitants les plus touchés pour l'évacuation des matériaux des jardins, en mettant à disposition les engins et les agents techniques communaux.

Ces événements sont d'une ampleur exceptionnelle. Les services de l'État, suite aux relevés effectués, ont qualifié l'évènement de crue centennale. La commune de Saint-Paul de Varcès est soumise à de nombreux risques naturels, et la nature nous le rappelle. Un plan de protection a d'ailleurs été réalisé en collaboration avec les services de l'État, et des solutions sont en cours de discussion afin de reconstruire les ponts sur la voirie de Charrière Chaude de la meilleure manière possible. De plus, les ouvrages de protection nécessaires à la protection des biens et des personnes sont à la fois en cours

de réalisation (merlon du Sorbier) ou sont programmés pour les prochaines années. C'est en travaillant conjointement entre les services de l'État, de la Métropole, la commune et les habitants que nous pourrions ensemble évaluer au mieux les risques, sans pour autant ne jamais pouvoir maîtriser complètement la nature.



# CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

DES CONTRÔLES ALÉATOIRES POUR ASSURER LE RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME ET DES DÉCLARATIONS ACCORDÉES DANS L'INTÉRÊT DE TOUS.

**D**ans un contexte de forte densification des constructions sur la commune, et suite à des irrégularités constatées, la nouvelle équipe a entrepris des contrôles aléatoires de conformité des constructions.

Ces contrôles ont pour objet de constater le respect des éléments substantiels de l'autorisation d'urbanisme et peuvent porter sur la totalité ou sur une partie des travaux de construction ou d'aménagement. Le contrôle porte sur la conformité des travaux aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords. En cas d'obtention d'une autorisation (déclaration préalable, permis de construire ou permis d'aménager), les travaux doivent être conformes aux pièces du dossier de demande ou de déclaration.

### Pourquoi ces contrôles ?

Ces contrôles ont pour principale vocation d'empêcher les non-conformités et ainsi d'éviter les contentieux qui peuvent mener à de fortes amendes, voire à une démolition des constructions. Ceci permet en outre d'éviter les querelles de voisinage.

Par ailleurs, notre commune est soumise à de nombreux risques et aléas contre lesquels un certain nombre de règles existent même si parfois elles peuvent être ressenties comme contraignantes : interdiction de construire, surélévations, ratios d'emprise au sol...

Mais ces règles sont édictées afin de sécuriser au maximum les biens et les personnes et d'éviter l'aggravation des dégâts en cas de crues de torrent, laves torrentielles, chutes de blocs ou d'avalanche (pour les principaux risques existants sur la commune).

La commune a entrepris la construction d'ouvrages de protection sur son territoire (merlon de protection contre les chutes de blocs). Elle assure également, en partenariat avec la métropole (service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) l'entretien de tous les ouvrages liés aux cours d'eaux. Cependant, alors même que toutes les mesures d'entretien sont prises, les risques n'en sont pas supprimés pour autant.

Les derniers épisodes orageux ont révélé à ceux qui en doutaient encore à quel point ces règles sont nécessaires.

### Toitures végétalisées

Nous sommes dans une commune rurale de montagne dans laquelle les risques de crues torrentielles sont prédominants. Les versants sont parcourus par des torrents qui peuvent engendrer des phénomènes occasionnels de crues, qui peuvent être aggravés par certains facteurs. Il est donc impératif que chacun comprenne que le manque d'entretien des rives des torrents et l'imperméabilisation des sols peuvent être un facteur aggravant majeur.

En effet toute surface de dalle, allée goudronnée ou encore les pelouses synthétiques sur dalle sont autant de surfaces imperméabilisées qui, en supprimant l'infiltration des eaux de pluie localement, alimentent ou aggravent les crues torrentielles.

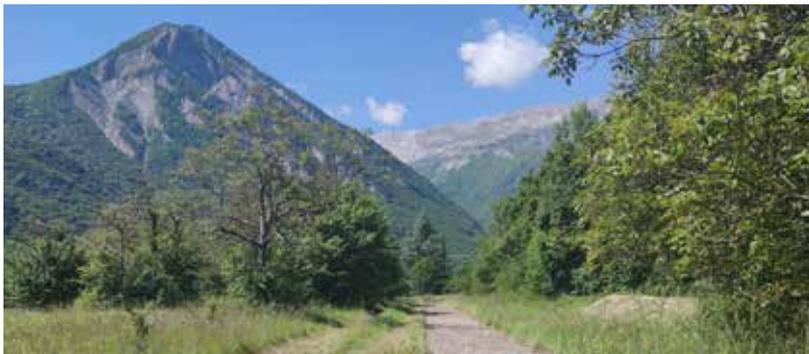
Les toitures végétalisées outre leur intérêt acoustique et thermique permettent également une bonne régulation des eaux pluviales, à condition qu'elles soient réalisées dans les règles de l'art et avec une véritable végétation et non pas des matériaux minéraux ou synthétiques.

En effet en retenant l'eau de pluie elles ont un effet régulant sur les écoulements. De plus, elles absorbent une partie de l'eau de pluie par évapotranspiration. Les toitures végétalisées limitent ainsi les risques d'inondations et peuvent aussi participer à la réduction du ruissellement.

Pour rappel voici quelques exemples des dégâts subis au sein de la commune :



## PARC SANTÉ : QUELQUES INFOS !



C'est au mois de mai que les services techniques ont commencé les travaux du parc santé : bornage, tracé du parcours des agrès et remplissage en pierres de montagne. Le chantier s'est arrêté pendant l'été car les services techniques

réalisent des travaux à l'école qui restent prioritaires pendant cette période.

L'inauguration de cet équipement, attendu par un grand nombre d'habitants, est prévue en 2022.

## ANTENNES RELAIS

Des modifications sont prévues par les opérateurs FREE et SFR sur les antennes relais existantes situées au réservoir du Chemin du Souvenir et au Devet. Les 2 dossiers d'information concernant ces projets sont disponibles en mairie et consultables pendant 2 mois.

Afin de compléter ces dossiers, et dans l'intérêt des habitants dans le cadre de la loi « Abeille », la commune a fait la demande d'une étude supplémentaire de simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par ces installations. Ce dossier sera également consultable dès sa réception en mairie.



## NOUVELLES MENUISERIES POUR LA MAIRIE

Une première partie a déjà été remplacée en 2017 avec un effet notable sur le confort, la consommation de fuel domestique.

Le remplacement de la deuxième partie va donc être réalisé, avec l'aide de subventions de la région à hauteur de 50 % du montant total du projet.

La porte d'entrée principale sera également remplacée et automatisée dans le cadre de l'adaptation des accès aux bâtiments par les personnes à mobilité réduite, ce projet est également subventionné par la région et le département dans le cadre de l'ADAP.

## INFO EN +

### LOI « MONTAGNE 2 »

**Les équipements adaptés à la neige et au verglas vont être rendus obligatoires sur les voitures dans des communes de 48 départements français.**

Cette loi vise avant tout à améliorer la sécurité des usagers de la route, mais aussi à améliorer les conditions de circulation en hiver (éviter les blocages lors d'épisodes neigeux, notamment en périodes de chassé-croisé). Le décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 « relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale » va entrer en application dès la Toussaint.

Il sera alors obligatoire de disposer de « dispositifs antidérapants amovibles » ou de pneumatiques « hiver » dans les communes choisies par les préfets à compter du 1er novembre 2021 au 31 mars. Cette liste de communes sera établie avec et après consultation des élus locaux concernés.

Dans les zones ainsi établies, les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices.
- soit être équipés de quatre pneus hiver ou 4 saisons.

A défaut d'équipements adaptés, vous risquez une amende de 135 euros ou une immobilisation de votre véhicule.

Une nouvelle signalisation à l'entrée et à la sortie des zones concernées sera mise en place à cet effet.



## UNE RENTRÉE PRESQUE ORDINAIRE



Après des vacances bien méritées, c'est la reprise du chemin de l'école. Malgré une petite appréhension pour les plus jeunes, petits et grands sont arrivés le jeudi 2 septembre au matin avec enthousiasme devant les portails de l'école. La rentrée est toujours un moment de plaisir et d'excitation où tous se retrouvent et partagent leurs aventures estivales. Les enfants des Épis d'Or ont ainsi pu découvrir leurs nouveaux cama-

rades de classe et retrouver leurs enseignants. Avec 279 élèves, cette année les effectifs restent stables et l'établissement a pu bénéficier du maintien des 11 classes obtenues l'année précédente. Malgré les incertitudes sanitaires, c'est donc avec une certaine sérénité que les enfants et leur famille ont redémarré l'année.

## CHANGEMENT DE DIRECTION AUX ÉPIS D'OR

Pendant 15 ans au sein de notre école, dont 7 ans de direction, M<sup>me</sup> Véronique UVIETTA a mis ses compétences et son engagement au service du développement et de l'éducation de nos enfants. Elle a su accompagner les familles tout au long de ces années avec professionnalisme et bienveillance. Aujourd'hui ses choix professionnels l'ont amenée à changer d'établissement.

Aussi, pour cette rentrée, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle directrice : M<sup>me</sup> Lise RIVIÈRE qui a repris la direction de l'école et l'accueil des enfants en classe de moyenne-petite section. Nous lui souhaitons la bienvenue et une excellente installation dans ses nouvelles fonctions.



## ENTRETIEN ET TRAVAUX À L'ÉCOLE

Les Services techniques ont profité du temps de pause scolaire de l'été pour effectuer quelques travaux de rénovation et d'entretien sur l'école.

Ils ont ainsi enlevé les moquettes murales encore existantes et repris la peinture des murs et des portes de 3 classes d'élémentaire. L'enlèvement des moquettes des 3 dernières classe encore concernées sera réalisé prochainement. À la suite à la disparition des fuites d'eau grâce au changement récent des Velux de la salle de l'atelier, les murs anciennement abîmés ont été refaits. L'ensemble des gouttières du groupe scolaire a été curé. L'ensemble des espaces extérieurs et des abords de l'école a été nettoyé, tondu, taillé.

Comme chaque été, l'équipe d'entretien de l'école a réalisé un grand dépoussiérage et nettoyage en

profondeur de toutes les classes et salles d'activité du groupe scolaire pour bien démarrer la rentrée. Une société est également intervenue pour laver l'ensemble des vitrages.

Bonne nouvelle ! La fibre est arrivée cet été sur l'école. L'ensemble du groupe scolaire peut maintenant bénéficier d'un réseau internet performant et les enseignants optimiser l'utilisation de leurs outils numériques.



## DES VACANCES RÉUSSIES !



Cet été le LDJ a proposé deux séjours par groupes d'âges: un pour les 11-13 ans au Lautaret encadré par Sandrine et Aurélie et un pour les 14-17 ans dans les Landes avec Anne-Laure et Sandrine .

Les grands ont partagé les temps de la vie quotidienne et pu profiter de supers activités comme le surf et le paddle. Ils ont également découvert le sport de la région : la pelote basque avec la possibilité d'assister à un vrai match !



Les plus jeunes (dont pour certains cela était le 1<sup>er</sup> séjour), ont découvert des activités aquatiques comme le canyoning où ils ont su dépasser leur peur mais aussi les premières veillées, temps complices... seule la météo est venue un peu perturber le séjour.



Pendant les vacances d'été à l'Oxalis, 14 Loulous âgés de 8 à 11 ans ont participé à un mini-camp dans les Cévennes accompagnés de Sandrine et Valentin. Logés dans un gîte d'étape en pension complète au cœur des montagnes, ils ont pu, au travers d'activités variées (VTT, balade avec des ânes, randonnées, etc..), découvrir ce superbe environnement protégé pour sa biodiversité, avec en prime une équipe d'animation leur concoctant de superbes activités et veillées dont ils se souviendront encore longtemps.

## PASSAGE DE RELAIS AU LOCAL DES JEUNES

C'est en juillet 2012 qu'Anne-Laure GOTHON est arrivée comme animatrice au périscolaire et à l'Oxalis de notre commune. Titulaire de plusieurs diplômes des secteurs de la petite enfance, de l'animation, du sport et de l'accompagnement à la personne, elle a travaillé pendant 3 ans au sein de ces 2 services, intervenant parfois également au multi-accueil.

En février 2015 la nouvelle municipalité lui a proposé de reprendre le LDJ qui était, à ce moment là, en perte de vitesse. Responsable de l'ensemble de l'organisation (inscription, facturation, planning des vacances et séjours, animations), Anne-Laure a su rapidement prendre ses marques et redonner de l'attractivité au LDJ.

Dans la continuité, avec l'évolution du service jeunesse, tout en validant ses acquis, elle a élargi ensuite ses responsabilités en s'occupant dans un premier temps de la gestion des équipes d'animation, de cantine et d'ATSEM, puis de la facturation de la cantine et du périscolaire.

Aujourd'hui, responsable de l'ensemble du service jeunesse 3-17 ans, Anne-Laure a été amenée à passer le relais au LDJ et c'est non sans émotion qu'elle a confié « ses jeunes » aux mains de Sandrine DOMEL.

Responsable d'animation depuis plusieurs années auprès des plus jeunes, cette dernière évolue ainsi au sein de nos services enfance et jeunesse. Compétente, dynamique et motivée, la relève est assurée !



« Le local m'a beaucoup apporté, la confiance des parents et de mes supérieurs m'a permis d'évoluer et de prendre confiance en moi. Les ados m'ont beaucoup donné, et cela encore aujourd'hui »

# LA 1<sup>RE</sup> QUINZAINNE DE L'ENVIRONNEMENT

Jeter ses déchets mais pas dans la nature, trier, composter, lutter contre la pollution lumineuse, préserver la biodiversité... Voici des actions simples, faciles à intégrer dans notre quotidien et sur lesquelles la municipalité a voulu mettre l'accent pour cette première quinzaine de l'environnement.

## PROGRAMME :

**8 octobre**

- Z'héros mégots

**16 octobre**

- La fresque de la biodiversité (sur inscription)

**23 octobre**

- Atelier de compostage (sur inscription)

**25 octobre au 5 décembre**

- Collecte de vêtements

## 8 OCT. OPÉRATION Z'HÉROS MÉGOTS



### Partant du constat qu'un mégot :

- contient une centaine de substances polluantes nocives pour l'environnement
- une fois jeté au sol, se retrouvera rapidement en contact avec un plan ou un cours d'eau
- peut contaminer à lui seul 500 litres d'eau
- est recyclable

La commune a décidé d'initier sa première « opération z'héros mégots ». Une opération de nettoyage destinée à collecter les mégots dans plusieurs zones du village (Les Tapaux, l'école, le ruban, la place de la mairie). La collecte sera revalorisée via une filière de recyclage. L'opération a également pour but de sensibiliser les habitants à cette pollution méconnue et sera renforcée par la pose de plaques céramiques « Ici commence la mer ».

## 9 OCT. OPÉRATION NETTOYAGE DU VILLAGE

Dans la lignée de la journée mondiale de nettoyage de notre planète la commune organise une opération de nettoyage sur l'ensemble de son territoire le samedi 9 octobre. L'objectif est de mobiliser un maximum de personnes afin de ramasser le plus de déchets.





## 16 OCT. FRESQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Participez à la fresque de la biodiversité, un atelier qui vous fera découvrir de manière ludique et participative les enjeux liés à la biodiversité. Encadrés par une animatrice spécialisée, les participants d'un même groupe sont amenés à réfléchir et construire de manière collaborative une fresque qui illustre les liens et les enjeux qu'ils ont mis en lumière.

### Inscriptions

accueil@saintpauldevarces.fr



## 23 OCT. PARTICIPEZ À UN ATELIER COMPOSTAGE ET JARDINAGE ZÉRO DÉCHET



Découvrez les astuces qui vous permettront de réduire la quantité de vos déchets de jardin (paillage, tonte mulching, broyage à la tondeuse...), apprenez les gestes pour faire de vos déchets biodégradables un excellent compost avec lequel vous pourrez repoter vos plantes, fertiliser votre sol et amender vos fleurs et légumes du jardin, et même vos arbres et arbustes.

L'atelier est assuré par l'association Trièves Compostage & Environnement, mandatée par Grenoble Alpes Métropole.

**Samedi 23 octobre 2021 de 10h à 11h30**

Atelier pratique gratuit et ouvert à tous, inscription obligatoire nombre de places limitées

### Inscriptions

services.demarches.lametro.fr/  
ateliers-dechets ou 04 76 34 74 85

## 25 OCT. > 5 DÉC. COLLECTE DE TEXTILES

Après le succès de la précédente collecte, l'opération est de retour ! Cette fois-ci le conteneur sera situé sur la place de la mairie, du 25 Octobre jusqu'au 05 Décembre. Faites du tri dans vos placards, et rapportez les textiles inutilisés, vous participerez activement à leur réemploi ou leur revalorisation.



• LES TEXTILES MÉTALLISÉS (ÉPOQUE DE MOÏSSAURE)  
• LES TEXTILES SOUILLÉS (PRODUITS CHIMIQUES, GRASSIS, TERRE, PEINTURE...)

# LES MOUSSES, SON HISTOIRE, AUJOURD'HUI, PERSPECTIVES ET ENVIRONNEMENT



Sur la commune, plusieurs captages permettent une alimentation en eau potable dont la source des Moussees située au Charbonnier.

## L'hydroélectricité, une énergie produite de longue date sur la commune :

C'est effectivement en 1925 que le captage des Moussees est inauguré sur la commune. Il permet alors l'alimentation en eau potable du village et son électrification. C'est en 1929 que la première usine hydro électrique est mise en route au Charbonnier.

Après 70 ans de bons services, une campagne de modernisation est entamée avec le remplacement en 1999 de la conduite d'alimentation du réservoir des Moussees à 1000 mètres d'altitude. Puis la Société d'Économie Mixte dite CENTRALE Les moussees est créée pour l'édification d'une nouvelle microcentrale Inaugurée le 15 octobre 2005, cette microcentrale est impactée par un

important éboulement le 18 février 2007, lorsqu'une pierre de plus de 1500 tonnes dévale le versant et détruit la machine, les infrastructures sont elles aussi fortement endommagées.

Quatre années vont être nécessaires à la construction d'un merlon de protection et l'aboutissement d'une nouvelle microcentrale.

C'est en mars 2011 que la nouvelle microcentrale devient opérationnelle et c'est ce même édifice qui est en activité aujourd'hui.

## La microcentrale, aujourd'hui :

Du captage des moussees qui se trouve à 1000 mètres d'altitude, par une conduite forcée avec 360 mètres de hauteur de chute d'eau. Cette eau est turbinée et arrive ensuite dans un bassin de décantation qui sert de brise charge (casse-pression). La turbine est un élément essentiel de l'édifice.



La Microcentrale fait l'objet d'un entretien annuel en période d'étiage. Et de plus gros travaux de maintenance sont planifiés régulièrement. Alors que la machine remplit pleinement ses fonctions depuis maintenant dix années, des travaux plus conséquents de démontage, de vérification et de maintenance de la génératrice sont désormais nécessaires et programmés pour cet automne.

## La société CENTRALE LES MOUSSES :

La société a été créée en 2005 avec pour objet la construction et l'exploitation de la microcentrale sur la commune. La commune en est l'actionnaire à 85% aux côtés de personnes physiques privées.

Composition de la société CENTRALE LES MOUSSES :  
 Directeur Général : Gilles Tétin  
 Présidente : Lucile GARNIER  
 Administrateurs : Jean-Pierre BRESSON-LAVIGNE, Joël BRAISAZ, Lucile GARNIER, Clotilde ORIOL, David RICHARD, Guillaume SPIRHZANZL, Gilles TETIN

La société a souscrit un contrat avec ENEDIS qui permet la revente de l'électricité produite. La turbine assure une production mensuelle d'électricité pouvant aller jusqu'à 65000 kw/h.

La commune ne connaît pas de sécheresse, la production d'énergie étant tout à fait stable au fil des années.

Enfin, la Microcentrale ne représente aucun coût pour la Commune. La société d'économie mixte a été créée dans le but de combler les besoins publics et de servir l'intérêt général. La production d'une énergie verte renouvelable est ainsi parfaitement assurée sur la commune au moyen de la microcentrale.



## UN ANNUAIRE PROFESSIONNEL POUR LES SAINT-POGNARDS !

Afin de développer l'économie circulaire et de proximité, la mairie souhaite créer un annuaire regroupant les professionnels de la commune.

Entreprises, commerces, services, agriculteurs, artisans, indépendants, professions libérales,... cela vous aidera à augmenter votre visibilité et c'est là notre objectif !

Déjà existant sur le site internet de la commune, cet annuaire sera réactualisé puis décliné en version papier pour être distribué en mairie aux nouveaux habitants ainsi que

dans toutes les boîtes aux lettres des Saint-Pognards en 2022 avec votre bulletin municipal.

Tous les professionnels habitant et exerçant sur la commune ou y ayant établi leur siège social sont invités à s'y inscrire, y compris ceux figurant actuellement sur l'annuaire existant car leurs données seront supprimées. Faites-vous connaître en remplissant le formulaire d'inscription téléchargeable directement sur la page d'accueil de la mairie.



plus  
d'INFO +

CONTACTEZ NOUS PAR MAIL  
[accueil@saintpauldevarces.fr](mailto:accueil@saintpauldevarces.fr)



## UN REPOS BIEN MÉRITÉ

Après un très bon démarrage en hiver dernier, puis un confinement, des couvre-feux et des mesures sanitaires qui ne facilitent pas toujours les choses, le marché s'est offert des vacances d'été. Nos commerçants ont profité de la pause de Juillet/Août pour se reposer et c'est avec le sourire et toujours de bons produits qu'ils ont fait leur rentrée sur la place de l'église le 1<sup>er</sup> septembre et vous y attendent chaque mercredi de 15h30 à 19h30 !

## ÇA S'ANIME AU MARCHÉ !

**LE MERCREDI 6 OCTOBRE EST UN JOUR DE FÊTE DANS NOTRE COMMUNE CETTE ANNÉE !**

Des tables, de la musique, et de la bonne humeur ! Quoi de mieux pour déguster les plateaux préparés avec soin par nos commerçants lors d'une journée spéciale au marché ?!

On chante et on mange en espérant secrètement gagner le gros lot de la tombola.

Savouer l'ambiance d'un retour à la normal entre amis et en famille est un délice...



# COMMUNES – MÉTRO – DÉPARTEMENT – RÉGIONS : QUI FAIT QUOI ?

Lors des dernières élections régionales et départementales du printemps dernier, de nombreuses questions ont été posées pour comprendre qui fait quoi parmi toutes ces collectivités. La période de réserve liée aux élections étant terminée, et avant que ne survienne la prochaine, voici un petit résumé des compétences et modes de fonctionnement de chacune d'entre elles.

Les communes, métropoles, départements et régions gèrent nos collectivités et le service public à différents niveaux.

	COMMUNES	MÉTROPOLES	DÉPARTEMENTS	RÉGIONS
<b>Statut</b>	Collectivités territoriales dont les intérêts sont distincts de ceux de l'État. Elles n'ont aucun lien hiérarchique que ce soit entre elles ou avec l'État. Elles s'administrent librement, par des autorités élues, et décident des affaires relevant de leur compétence territoriale, dans le cadre du respect des lois et règlements nationaux.			
<b>Mode de scrutin</b>	Scrutin de liste majoritaire	Fléchage des élus communaux élus par scrutin de liste majoritaire	Élection majoritaire à 2 tours d'un binôme mixte pour chaque canton du département.	Scrutin de liste majoritaire
<b>Organe délibérant</b>	Conseil municipal élu au suffrage universel direct pour six ans.	Conseil métropolitain élu par fléchage d'élus municipaux des communes membres, pour six ans.	Conseil général élu au suffrage universel direct pour six ans.	Conseil régional élu au suffrage universel direct pour six ans.
<b>Organe exécutif</b>	Maire. Il est élu par et au sein du conseil municipal	Président. Il est élu par et au sein du conseil métropolitain.	Président. Il est élu par et au sein du conseil général.	Président. Il est élu par et au sein du conseil régional.



20 km<sup>2</sup>



2300 hab



**David RICHARD**  
19 élus dont  
4 adjoints



2020-2026



550 km<sup>2</sup>  
49 communes



440 000 hab



**Christophe FERRARI**  
119 élus dont  
20 vice-présidents



2020-2026



7 431 km<sup>2</sup>  
512 communes  
29 cantons



1,26 millions hab



**Jean-Pierre BARBIER**  
58 élus dont  
19 vice-présidents



2021-2028



69 711 km<sup>2</sup>  
4049 communes  
12 départements



8 millions hab



**Laurent WAUQUIEZ**  
204 élus  
dont 15 vice-présidents



2021-2028

# COMPÉTENCES

Le législateur s'est efforcé, depuis le début du processus de décentralisation, de dégager des blocs homogènes de compétences spécifiques à chaque niveau de collectivité. Ainsi les communes exercent-elles leurs principales compétences en matière d'urbanisme, de logement et d'environnement. Les départements ont la responsabilité de deux grands domaines : l'action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu

de solidarité active) et l'aménagement de l'espace (équipement rural, ports maritimes et intérieurs, aérodromes, routes départementales). Enfin, les compétences des régions recouvrent essentiellement le développement économique, l'aménagement du territoire et les transports non urbains.

Toutefois, de nombreuses compétences (sport, tourisme, promotion des langues régionales, éducation populaire, etc.) sont encore partagées entre les différents échelons

de collectivités. Ainsi, en matière scolaire, l'enseignement primaire relève des communes, les collèges des départements et les lycées des régions. L'exercice de certaines compétences partagées peut, depuis la révision constitutionnelle de 2003, donner lieu à désignation d'une collectivité « chef de file », chargée d'organiser les modalités de l'action commune de plusieurs collectivités.

## PETITE SYNTHÈSE, NON EXHAUSTIVE :



	SAINT-PAUL DE VARCÈS	GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE	DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE	RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
 <b>Aménagement du territoire et environnement</b>	Urbanisme (instruction et délivrance des permis de construire)	Urbanisme (PLUi) Eau potable Assainissement Déchets	Aides aux communes	Parcs régionaux, aides aux communes
 <b>Voiries</b>	-		Voiries sur le territoire de la Métro	Routes départementales (hors Métropole)
 <b>Transports</b>	-	Transports locaux (métropole) à travers le SMMAG et la Sémitag	-	Transports régionaux (scolaire, ferroviaire, bus)
 <b>Social</b>	Crèches et centres de loisirs CCAS	Logement social	PMI Protection et aide sociale à l'enfance Personnes handicapées Personnes âgées RSA	
 <b>Enseignement</b>	Écoles maternelles et primaires	-	Collèges	Lycées Formation professionnelle
 <b>Économie</b>	aides indirectes	Zones d'activité, aides directes		Emploi, formation, aides aux entreprises
 <b>Compétences partagées</b>	Tourisme, Environnement, Culture, Sports			
 <b>Sécurité</b>	Pouvoir de police du Maire (arrêtés) Vidéoprotection	Prévention de la délinquance	Pompiers	

## L'ACCUEIL DES NOUVEAUX NÉS



Le 03 juillet 2021, les membres du CCAS ont pu accueillir les nouveaux nés de la commune. L'année dernière, en raison des contraintes sanitaires, l'équipe avait dû se rendre au domicile des habitants afin de les rencontrer. Cela avait été un moment très convivial.

Cette année, c'est au Ruban que nous avons convié les 14 familles avec leur enfant, afin de leur remettre leur cadeau et partager un agréable moment autour d'un verre de l'amitié. C'est toujours à chaque fois avec grand plaisir que cette rencontre a lieu. Nous souhaitons encore à ces enfants la bienvenue.



## UNE BELLE RÉUSSITE POUR LA COLLECTE DE VÊTEMENTS

Au printemps dernier, notre village a participé à la collecte de vêtements organisée par la Métro.

L'objectif étant de réduire nos déchets et d'améliorer leur réemploi et le recyclage.

Il s'agissait pour cela, durant 6 semaines, de proposer aux habitants de pouvoir déposer dans un container à la fois des textiles, des habits, du linge de maison mais aussi des chaussures, des sacs et des peluches.

Ce fut une grande réussite puisque la commune a collecté 1545kg de textiles.



Afin de continuer dans cette lancée, la commune participera à une seconde collecte qui aura lieu du 25 octobre au 5 décembre, 2 containers seront déposés sur la place de l'église.

## BALADE CCAS

Les beaux jours sont encore là, il est encore temps de profiter des magnifiques paysages de notre région. Pour cela, des balades sont organisées afin de pouvoir profiter, découvrir nos panoramas.

Lors de ces balades, les habitants, accompagnés par Sandrine, peuvent partir à la demi-journée ou à la journée avec pique-nique. Prochaine sortie prévue le mercredi 20 octobre.

Le départ se fera à 11H00 de la mairie de Saint Paul de Vercors en direction de Corrençon en Vercors, auberge « le Clariant ».

Le transport sera fait avec le minibus de la commune.

Inscription avant le mercredi 19 octobre et renseignements auprès de l'accueil de la mairie au 04 76 72 81 88.



## UNE NAVETTE BIEN UTILE...

Afin de pouvoir aider les habitants à faire leurs courses, le CCAS depuis maintenant plusieurs années propose à chaque personne qui le souhaite de pouvoir prendre une navette afin de se rendre dans un commerce.

Chaque jeudi matin, Sandrine, une employée communale se rend au domicile des habitants qui le désirent, afin de pouvoir les conduire faire leurs courses. Lors de cette sortie, Sandrine peut aider

les habitants qui le souhaitent à faire leurs courses et ensuite, lors du retour, les aider à décharger leurs sacs.

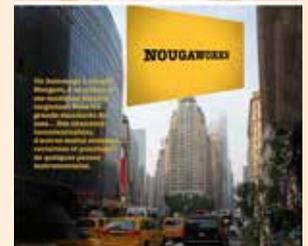
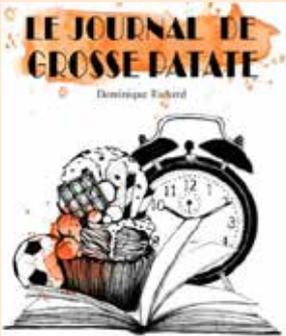
Cette navette est bien sûr disponible pour tous les habitants : que vous n'ayez pas le permis, que vous soyez blessé, ou que tout simplement vous souhaitiez être accompagné pour faire vos courses, vous pouvez utiliser cette navette. N'hésitez pas !



Pour cela, il est nécessaire de s'inscrire au préalable avant le mercredi midi auprès de la mairie au 04 76 72 81 88 ou en se présentant à l'accueil de la mairie.

Lieu de destination : Intermarché de VERCES

# SAISON CULTURELLE 2021/2022 : LA CULTURE S'ÉVEILLE !



Après plus d'un an de silence, en cette rentrée, deux événements culturels ont eu lieu, le vernissage de l'exposition «Soleil du monde» de l'artiste Annie GOURY et la projection du film «Il faut sauver les Alpes» de Nicolas PLAIN l'élève de l'école des épis d'or devenu explorateur scientifique. Deux moments conviviaux !



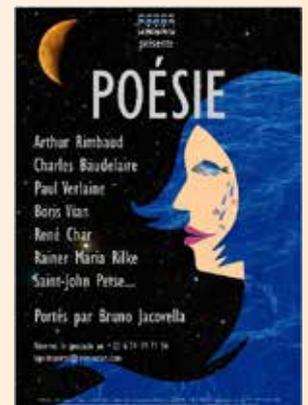
La rénovation de notre salle Le Ruban a permis l'élaboration de cette saison culturelle, l'année dernière celle-ci a été annulée, la crise sanitaire a bouleversé les agendas, nous empêchant de nous retrouver. Chaque année un fil rouge, en 2021/2022 les thèmes de la musique (initialement prévu lors de la saison culturelle précédente) et de la famille seront à l'honneur. Ce sera l'occasion de vibrer ensemble avec des concerts, projections de film, conférences, ateliers créatifs, expositions !



Pendant plus d'un an la culture a montré ses vertus, nous avons (re) découvert le goût de la lecture, le plaisir de regarder un film, d'aller à la découverte d'un musée, certes d'une façon virtuelle mais tellement enrichissante !



Nous le savons tous, rien ne remplace le contact avec les artistes, les amis, les spectateurs et les habitants. Comme toute saison culturelle, celle-ci a sa part de rêves, elle bouscule parfois nos certitudes, dérange nos habitudes. Soyons curieux, cheminons vers l'inconnu pour permettre les retrouvailles, l'émerveillement et pourquoi pas la surprise ?



Merci aux artistes d'ici et d'ailleurs d'avoir répondu à notre invitation. La culture est collective, parfois participative et c'est pour cela qu'elle est souvent festive.



Votre saison culturelle, nous l'avons voulue colorée, diversifiée mais surtout accessible à tous !

Retrouvons le goût de sortir, de partager des émotions, le bonheur de se cultiver agréablement, le service culturel vous en offre l'occasion !



## FÊTE DE LA MUSIQUE : LES RETROUVAILLES !

Après plus d'un an de silence, les nombreux habitants venus se retrouver, ont pu apprécier le groupe Charmant Son dans l'église et le group Stand Up dans les jardins de la mairie, une soirée éclectique puisque musiques classique et rock étaient au programme.

L'association body danse a régalé le public avec des gâteaux confectionnés par leurs adhérents.

Un public heureux de pouvoir partager, à nouveau, des moments conviviaux !



## TÉLÉTHON : WEEK-END SOLIDAIRE

Une météo capricieuse a empêché la soirée du 13 juillet d'avoir lieu. La municipalité a donc décidé de la décaler au vendredi 3 décembre : concert, soirée dansante et feux d'artifice seront au programme. Le lendemain, samedi 04 décembre, rendez-vous sur la place de l'église à partir de 10h, les sportifs pourront courir sur un parcours balisé dans le village. Un week-end en hommage aux malades et aux personnels médicaux !



## MARCHÉ DE NOËL !

Si vous souhaitez participer au prochain marché de Noël qui aura lieu le samedi 11 décembre, n'hésitez pas à contacter le service culturel de la mairie par mail, [culture@saintpauldevarces.fr](mailto:culture@saintpauldevarces.fr), retrouvons-nous pour partager la magie de Noël !

## FORUM DES ASSOCIATIONS : REPRISE DES ACTIVITÉS

Vendredi 05 septembre, une vingtaine d'associations, le local des jeunes, la bibliothèque étaient présents dans la salle du Ruban, culturelles, sportives les associa-

tions étaient ravies les inscriptions des adhérents étant nombreuses, la soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié. Très belle année associative à tous !



## UN NOUVEAU CLUB !



L'offre sportive pour les enfants s'agrandit avec la venue d'un nouveau club, Martial Sports, spécialisé en judo, jujitsu, jujitsu brésilien et MMA. Des cours sont proposés dans le dojo de la salle du Ruban, le mardi et le mercredi pour les enfants âgés de 4 à 11 ans.

Pour plus d'informations rdv sur leur site : [www.martialsports.net](http://www.martialsports.net)

Nous leur souhaitons la bienvenue !

# LA BIBLIOTHÈQUE FAIT AUSSI SA RENTRÉE !

L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE DES ÉPIS D'OR VOUS ACCUEILLE TOUS LES MERCREDIS DE 10H À 12H ET DE 17H30 À 19H.

**E**n ce mois d'octobre, venez découvrir les pépites de la rentrée littéraire, des romans français, étrangers pour les grands, des premières lectures pour accompagner les lecteurs débutants, des livres pour les enfants avec dyslexie, des histoires pour rêver, voyager et dans tous les cas pour se faire plaisir !

Les animations tant attendues sont de retour, le Club lecture Jr a repris ces rendez-vous réguliers depuis fin septembre. Les enfants de CM1 et CM2 qui ont rejoint le groupe des Petits Champions de la Lecture participeront au Grand Jeu National de Lecture à Voix Haute.

Cette année, la Nature s'invite à la bibliothèque avec les rencontres proposées par l'association SPDV Nature, faune et flore seront à l'honneur.

Les grands lecteurs ne sont pas oubliés, réservez dès à présent votre soirée du 17 novembre pour le spectacle CRIS, une lecture en musique et danse tirée du recueil de nouvelles de Claudie COLNEY RAJON et Daniel ESTADES.

Et en cet automne, c'est le moment de collecter des graines de fleurs ou potagères, n'oubliez pas la Grainothèque.

Venez en toute sécurité faire un tour à la bibliothèque, il se passe toujours quelque chose !



de gauche à droite : Nathalie, Annick, Félix, Catherine, Danielle, Colette, Jacqueline, Maria

**Association** **Nouveauté en 2021/2022**

**La Nature s'invite à la bibliothèque**  
Expositions et informations avec  
Centre Paul de Varces Nature

Le hibou grand duc 3 novembre	Les refuges LPO 15 décembre	Traces et indices des animaux 19 janvier
Protection des haies 16 mars	La chevêche 18 mai	

Venez échanger avec l'association SPDV Nature les mercredis de 10h à 12h et 17h30 à 19h

**Les petits champions de la lecture**

**INSCRIPTION**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_  
Mon enfant s'engage à participer aux 9 rencontres

Mardi 12 octobre, 1 novembre, 7 décembre, 11 janvier 2021 à 17h30 - 19h00  
Jeudi 14 octobre à 10h30 - 12h00  
Samedi 23 janvier 2021  
L'inscription se fait en ligne - lettre de motivation à la bibliothèque  
Date de l'inscription : 10/10/2020

**Lecture Musique et Danse**  
Adaptation du recueil de nouvelles « CRIS » de Claudie Colney Rajon et Daniel Estades  
Avec Michèle Walter, danseuse et Clément Droin, musicien  
Jacqueline Estades et Marjorie Radlyner, actrices

**Mercredi 17 novembre 19h30**  
Mairie St-Paul de Varces

Participation libre de frais - dédiée aux auteurs

# CHIENS EN « DIVAGATION »

A PLUSIEURS REPRISES, DES HABITANTS ONT FAIT ÉTAT À LA MAIRIE DE CHIENS « ERRANTS » SUR LA VOIE PUBLIQUE, OR UN CHIEN EN DIVAGATION PEUT NON SEULEMENT ÊTRE UN DANGER POUR AUTRUI MAIS AUSSI POUR LUI MÊME !



Un chien en liberté peut traverser la route et se faire renverser. En surgissant ainsi il peut provoquer de surcroît un accident de la circulation. Il peut aussi parfois être exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui. Également, aussi gentil qu'il soit, un chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer par peur.

Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra indemniser les éventuels dommages matériels et/ou corporels causés par son chien.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. »

## CAS PARTICULIER DES CHIENS DITS « DANGEREUX »

La loi prévoit que les détenteurs de chiens de 1<sup>re</sup> catégorie (chiens d'attaque) ou de 2<sup>e</sup> catégorie (chien de garde et de défense) ou encore des chiens considérés comme dangereux par le Préfet ou le Maire car ayant mordu une personne, doivent disposer d'un « permis de détention » obligatoire.

Pour obtenir ce permis, le maître doit déposer en mairie un dossier de plusieurs pièces accompagné du formulaire CERFA N°13996\*01 (plus d'informations sur le site [www.isere.gouv.fr/demarches-administratives/demarches-particuliers/loisirs/animal-de-compagnie](http://www.isere.gouv.fr/demarches-administratives/demarches-particuliers/loisirs/animal-de-compagnie)).



• **Chiens de 1<sup>re</sup> catégorie ou chiens d'attaque** : ce sont chiens croisés, sans pedigree, sans race définie appelés généralement pitt-bulls ou assimilables. Leur reproduction est interdite, de même que la cession et l'acquisition, sous peine de lourdes amendes et peines de prison.



• **Chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou chiens de garde et de défense** : ce sont des chiens de race inscrits au Livre des Origines français (LOF), à l'exception des chiens rottweiler qui restent en deuxième catégorie malgré l'absence d'inscription au LOF. Ils peuvent être acquis auprès d'éleveurs agréés.

## SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DE LA LOI :

Un propriétaire ou un détenteur de chien catégorisé non titulaire du permis de détention est puni des peines prévues pour les contraventions de 4<sup>e</sup> classe (750 €). Le maire peut mettre en demeure un propriétaire de régulariser la situation dans un délai d'un mois. En l'absence de régularisation, le maire peut ordonner le placement de l'animal en fourrière et faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais de capture, de transport, de garde et d'euthanasie seront alors à la charge du propriétaire.

## RÈGLES DANS LES LIEUX PUBLICS :

Les propriétaires de chien classé en catégorie 1 ou 2 doivent tenir leur chien en laisse et leur mettre une muselière lorsqu'ils circulent dans les endroits suivants : sur la voie publique, dans les parties communes d'un immeuble collectif, dans les lieux publics, dans les locaux ouverts au public, dans les transports en commun.

## MONUMENTS AUX MORTS

Le 1<sup>er</sup> août 1914 à 18h30, le Maire Mr Jules MARTEL apprend que la mobilisation générale est activée, le tocsin résonne à travers le village pour en informer la population. Le 26 août Mr le Maire, son adjoint ainsi que des conseillers municipaux sont mobilisés. A cette période le village comptait 500 habitants, ils durent faire preuve alors d'une grande entraide afin de s'occuper des fermes, du bétail...

Sept ans plus tard, en 1921, le monument aux morts de Saint Paul de Varcès est édifié sur le place

de l'église pour commémorer et honorer les soldats et personnes tués ou disparus pendant la guerre. Ce monument est appelé un cénotaphe, cela signifie qu'il n'abrite aucun corps.

En 2018 il a fait l'objet de travaux de rénovation, les lettres étant abîmées par l'usure du temps, la lecture des noms étaient devenues difficiles. La gravure ainsi que la peinture ont été alors réalisées par une habitante de la commune spécialiste de ce type de travaux.



## JOURNÉE CORRESPONDANTS DÉFENSE



Le 29 mai dernier, un séminaire de formation des correspondants défense était organisé pour l'ensemble du Département au quartier de Reyniès à Varcès, par les autorités militaires départementales. M. le Maire, désigné correspondant défense de la commune par le conseil municipal, y a participé. Pour rappel, les correspondants défense ont pour rôle de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Au programme, conférences sur le rôle de l'armée et des correspondants défense dans le lien avec les

citoyens, présentation des moyens militaires et ateliers pédagogiques. Cette journée fût riche d'instructions et de découverte de nos forces armées et des nombreux métiers qui les composent. L'hommage à nos soldats morts pour la France, à travers les commémorations, a également été évoqué, ainsi que son importance pour transmettre le devoir de mémoire à nos jeunes générations.

Elle a permis également d'envisager de futures actions pour rapprocher les citoyens et l'armée.



## 11 NOVEMBRE 2021 – VENEZ PARTICIPER À LA COMMÉMORATION !

Le 11 novembre prochain aura lieu la prochaine commémoration de l'armistice de 1918 à Saint-Paul de Varcès. Nous convions tous les habitants ainsi que leurs enfants à nous rejoindre pour cette commémoration sur la place de l'église. Nous espérons les voir nombreux pour

assister, comprendre, et entonner la Marseillaise en fin de cérémonie, afin d'honorer nos morts et nous rappeler leur sacrifice ainsi que la chance que nous avons de vivre en paix.



**GROUPE MAJORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, PASSIONNÉMENT !**

David RICHARD, Cécile CURTET, Cyrille FATTORI, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Valérie CAZAUX, Gilles TETIN, Clotilde ORIOL, Guillaume SPIRHZANZL, Lucile GARNIER, John RUBIO, Marianne FOUILLE, Jean-François SAÏDI, Raymond CONTARD

Les tribunes de libre expression des bulletins municipaux sont souvent l'occasion d'un affrontement stérile entre les oppositions qui critiquent l'action de leur majorité, quand celles-ci se défendent de leur action. Nous ne rentrerons pas dans ce petit jeu, qui fatigue les uns et aiguise la haine de ceux qui comptent les points. Ce n'est qu'une perte de temps, et la surenchère déployée n'est en général ni pertinente ni vraiment intéressante pour vous, les habitants. Plus intéressantes seraient les propositions constructives, étayées, qui pourraient être soumises en conseil

municipal, de manière spontanée, ou même dans ces tribunes. Mais de ce point de vue, nous restons sur notre faim...

A titre d'exemple, M. Bonzy n'a même pas participé au vote des 2 seules délibérations du conseil du 20 juillet dernier (notamment sur le merlon de protection). Ni pour ni contre, ni même une abstention! A quoi bon venir si c'est pour ne pas s'exprimer? Notre majorité continue donc de travailler pour réaliser son programme. Développement durable, protections contre les risques, rénovation de l'école, développement des services

publics, commerce local, entretien du patrimoine, tous les sujets sont abordés. Arriver à combiner le temps, le personnel et l'argent ralentit parfois les réalisations, mais les priorités sont établies et nous avançons, conformément à notre programme.

Nous espérons par ailleurs tirer parti des prochains allègements des contraintes sanitaires pour pouvoir vous rencontrer bientôt, plus facilement sur le terrain, et échanger avec vous sur ces réalisations.

**GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !**

François DIAZ, Elisabeth CARLIER, Laurent PICHON, Laurence GRATTAROLY

**Démocratie participative... ou pas !**

Il n'y a pas que les élus d'opposition qui se plaignent de l'absence de démocratie et des méthodes de la municipalité Richard. Voici ce que l'on trouve dans les comptes-rendus des conseils d'école sur le site web du groupe scolaire, concernant le futur multi-accueil :

Le 16 mars 2021 : « Mr Richard s'engage à demander l'avis des différents partenaires en ce qui concerne l'emplacement du multi-accueil. »

Le 29 juin 2021 : « Projet du multi-accueil : Mmes Uvietta [directrice du groupe scolaire] et Bennici [présidente de l'AAPE] regrettent d'avoir appris ce

projet par le biais du journal municipal.

L'AAPE regrette également que les enseignants ne soient pas associés à ce projet.

*Un parent signale...qu'il n'y a pas eu de concertation à ce sujet, ce qui est déplorable. »*

La concertation promise par le maire a disparu en moins de 4 mois. Et plus loin dans ce même compte-rendu :

*« Les élues précisent qu'il n'y a pas de décisions prises sur le multi-accueil. Ils sont en phase de consultation des personnes qui sont dans l'école. Et le projet est en début de réflexion. »*

Pourtant le projet semble bien plus avancé que ne le disent dans un premier temps ces élues, qui se contredisent ensuite en indiquant que le permis de construire a été déposé, et en donnant certaines caractéristiques précises de ce bâtiment et de son emplacement.

Et qui sont ces « personnes dans l'école », puisque ce ne sont pas les enseignants ?

Comme d'habitude, tout est décidé entre quelques élus, sans discussion, sans concertation. Et ce ne sont pas que les élus d'opposition qui le disent...

**GROUPE MINORITAIRE : VIVRE À ST PAUL DE VARCES**

Denis BONZY

**Les crises : toutes les informations sur <https://www.facebook.com/infosSPV>**

La crise a tout envahi sur St Paul de Varcès. Nous avons annoncé ce risque. Et d'un coup, les crises se bousculent. Des collaborateurs municipaux partent : 4 directeurs des services techniques en 7 ans. Les finances sont au rouge. Des prétextes procéduriers ont différé des paiements incontournables. L'inaction de David Richard pendant trop d'années en matière de protection des risques naturels a produit les dégâts que nous avons annoncés. Les séances de conseil municipal sont des caricatures de sectarisme. La SEM de

la Centrale des Mousseuses n'a donné lieu à aucune présentation pourtant obligatoire des comptes depuis 14 mois. La commission officielle de contrôle des listes électorales s'est déroulée dans des conditions unanimement reconnues comme bâclées. De nouveaux permis modificatifs apportent des corrections à l'affaire immobilière Le Villarey 1. Le conseil débat des subventions aux associations dans des conditions reconnues comme fausses. Des documents publics sont refusés. Des questions justes et naturelles,

posées par un ex adjoint aux finances de David Richard, sur Le Ruban ne reçoivent jamais la moindre réponse. La municipalité se réfugie en permanence dans la polémique ou dans l'invective pour refuser les débats de fond. A l'opposé de cet état d'esprit, sur notre page Facebook, des faits. Seulement des faits. Les photos témoins. Les vidéos. La situation est grave. St Paul a besoin d'une citoyenneté active. Plus que jamais. Merci pour votre soutien et pour votre participation.

## LA PREMIÈRE PIERRE DU FUTUR CENTRE DE TRI POSÉE !

Construit en 1989, le centre de tri d'Athador, aujourd'hui vieillissant et inadapté, fait l'objet d'un projet de reconstruction engagé par sept collectivités du Sud-Isère parmi lesquelles la Métropole grenobloise. L'objectif est d'augmenter la capacité de traitement des déchets, d'assurer une meilleure finesse de tri et de mutualiser les outils et les coûts.

La pose symbolique de la première pierre a eu lieu le 3 septembre. L'automne sera consacré à la fin des terrassements et à la pose des fondations - à 25 m de profon-

deur - du futur centre de tri, dont la construction du bâtiment à proprement parler débutera en janvier 2022 et dont le coût est estimé à 51M€ HT.

Le nouvel équipement permettra de traiter 14,2 tonnes de déchets par heure, soit jusqu'à 51 000 t/an, avec une réduction significative de la consommation d'énergie.

Le centre de tri actuel continuera à fonctionner pendant toute la durée des travaux et sera démolí par la suite pour accueillir la nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets.



© Grenoble Alpes Métropole

## SMMAG UNE SITUATION FINANCIÈRE CATASTROPHIQUE !

Le rapport d'audit sur le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise), ex-SMTC, réalisé par le cabinet KPMG, se révèle accablant. L'état du patrimoine nécessite d'importantes dépenses d'entretien et de renouvellement, mais la dette et son remboursement pèsent lourd. L'hypothèse de réalisation des enjeux du PDU (Plan de Déplacement Urbain) se révèle ainsi presque illusoire. Dans le même temps, le groupe écologiste continue de prôner la mise en place de la gratuité des transports en commun !...

La difficulté d'assurer une gouvernance stable pour ce syndicat, ainsi que ces divergences de fond sur les

mesures à adopter pour assurer sa pérennité financière, annoncent des jours sombres pour les transports en commun de la région grenobloise.

Rappelons que le SMMAG est le syndicat qui organise l'infrastructure de transports pour la métropole notamment. Celle-ci est ensuite exploitée par la SEMITAG, elle aussi en grande difficulté financière. Plusieurs conséquences dans le quotidien des métropolitains et des intercommunalités alentours :

- Comment le SMMAG va-t-il assurer le renouvellement de ses (nos !) moyens de transport ?
- La gratuité des transports en commun va-t-elle être instaurée ? Et dans ce cas, comment

le financement sera-t-il assuré ? (le surcoût annoncé est de 61M€ par an !)

- Le transport par câble entre Saint-Martin-le-Vinoux et Fontaine sera-t-il finalement réalisé ? Le coût de cet équipement est à mettre en regard de son utilité, qui plus est dans une période de forte tension financière

Le prochain conseil syndical permettra peut-être d'y voir plus clair avec l'élection du nouveau Président du SMMAG. Espérons que la ligne politique sera dès lors clairement définie avec des réponses précises à toutes ces questions.



# INFOS PRATIQUES

## NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble .....	04 76 76 75 75
Centre anti-poison .....	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde .....	15
Police secours .....	17
Gendarmerie de Vif .....	04 76 72 63 22
Pompiers .....	18
Secours en montagne .....	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité .....	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz .....	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro .....	0 800 500 027

## ÉTAT-CIVIL

### BAPTÊME

Lucas BUCCIO, le 10/07/2021

### PACS

M. COPPO Loris et M<sup>me</sup> FAURE Émilie le 14/10/2021

### Mariages

M<sup>me</sup> Lucie CLAVEL et M. Mathieu BELLET le 3/07/2021

M<sup>me</sup> Natacha GIUSTINI et M. Romain ABBENANTE  
le 31/07/2021

M<sup>me</sup> Béatrice ANNEROND et M. Laurent VIALLET  
le 10/08/2021

M<sup>me</sup> Katia JURCZAK et M. Henri MARTINEZ le 4/09/2021

### Décès

M<sup>me</sup> LAFORET née BARREL Laurette, le 3/07/2021

M. EBERHARD Roger, le 9/08/2021

M. BERNARD Guillaume, le 14/08/2021

## NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

### MULTI-ACCUEIL «LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12, multiaccueil@saintpauldevarces.fr

### GROUPE SCOLAIRE «LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62

### PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS «L'OXALIS»

06 84 51 24 49, jeunesse@saintpauldevarces.fr

### LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03, localdesjeunes@saintpauldevarces.fr

## HORAIRES MARCHÉ

### Marché de Saint-Paul de Varces

tous les mercredis de 15h30 à 19h30

## MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr

lundi : non-stop 8h30 à 15h30

mardi : 13h30 à 17h30

mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
(service Urbanisme fermé le mercredi)

jeudi : fermé

vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Astreinte ST : 06 07 69 14 78

## CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie  
ccas@saintpauldevarces.fr

## NAVETTE COMMERCES

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88  
avant le mercredi midi

## DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :  
lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

## BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

## TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

## BIBLIOTHÈQUE

### Horaires d'ouverture

le mercredi de 10h à 12h et de 17h30 à 19h  
Pendant les vacances scolaires uniquement  
le mercredi de 17h30 à 19h

## Eaux et Voiries

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau

y compris raccordement de chantier

Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27

## CANTON LE PONT DE CLAIX



Sandrine MARTIN-GRAND et Michel DOFFAGNE

Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre,  
vous pouvez prendre rendez-vous par mail :

mathieu@rotatinti@isere.fr ou au 04 76 00 37 49.

au cœur de Saint-Paul - n°14 - OCTOBRE 2021

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : David Richard, Cécile Curtet, Flavie Bernard, Joël Braisaz, Gilles Tétin, Marianne Fouillé, John Rubio, Mylène Sibille, Lucile Garnier, Valérie Cazaux et Clotilde Oriol.

Photos : Mairie de St-Paul, Paul Engelmann, AdobeStock, Pixabay

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Imprimé par l'Imprimerie Notre-Dame  
sur papier 100 % recyclé

